Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2026 - 4650 - 2016 D 00069 - 818 971 145 - A2G

SELARL A2G
Commissaires de Justice associées
Titulaire des offices de PERIGUEUX et NONTRON

GARD LACOUTURE Magalie
5 Rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX

Horaires d'ouverture :
Étude ouverte du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Et le vendredi de 09h à 12h30 et de 14h à 17h.

TVA intracommunautaire : FR59818971145
N° SIRET : 818971145 00029

☎ : **05 53 53 41 78**

✉ : **perigueux@selarla2g.fr**

-

Sarah AUBERT
4 Bd Anatole France
24300 NONTRON
☎ 05.53.56.01.53
nontron@selarla2g.fr

-

Etude compétente dans le ressort

Références à rappeler :

Référence Etude : V – 24440 – Mandat n° 23
Référence dossier : DEPOT COMPTES ANNUELS A2G - Office de PERIGUEUX C/ GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Paiement carte bancaire accepté https://www.jepaieparcarte.com/0397

Domiciliation bancaire :
BPACA
IBAN :
FR 76 10907 00280 76021522664 90
BANQUE POP AQUITAINE
CCBPFRPPBDX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
3 Place Yves Guéna
24000 PERIGUEUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX
02 OCT. 2026
ARRIVÉE

A PERIGUEUX, le 02 Octobre 2026

Objet : dépôt de comptes annuels SELARL A2G (818 971 145)

Mes Chers Maîtres,

Je viens par la présente satisfaire aux obligations légales de dépôt de comptes annuels.

Vous trouverez ci-joint :

- Le bilan de l'année 2025 arrêté au 31/12/2025, certifié conforme à l'original
- le Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire
- la feuille de présence de l'AGO
- le règlement dû au titre du dépôt

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir tenir compte de la demande de confidentialité des comptes ci-jointe.

Restant à votre disposition pour tout document complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Chers Maîtres, l'expression de mes sincères salutations.

Sarah AUBERT

« Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous
Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.»

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETATS FISCAUX

A2G
SELARL au capital 60 000,00 Euros - RCS PERIGUEUX 819 971 145
Titulaire des offices de PERIGUEUX et NONTRON
Commissaires de Justice
5 Rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 53 41 78

A2G

N°2065 - 2026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SELARL A2G
Adresse du principal établissement	5 RUE VICTOR HUGO 24000 PERIGUEUX
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère		

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Commissaires de Justice

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	15 483	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Déficit	
				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 - Plus-values

		PV à long terme imposables au taux de 15 %	
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %	
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	☐	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)	☐
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	☐	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	☐
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	☐	Société d'investissements immobiliers cotée	☐
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	☐	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	☐
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	☐
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
5 - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Chiffre d'affaires	
Base d'imposition		Taux d'imposition	
6 - Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
			ECF ☐

Nom et adresse :		
- du Comptable :	Indép.	SAS TACTIQ BOULEVARD DES SAVEURS 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS
- du Conseil :		
- du prestataire :		

A2G

N°2065 BIS - 2026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

H - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
GARD LACOUTURE GERANTE LES BERI	300	2025	30 216				
AUBERT SARAH COGERANTE 68 RUE P.	300	2025	30 355				

I - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A2G

N°2050 - 2026

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé I	AA			
Frais d'établissement	AB		AC	
Frais de développement	CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 601	AG 5 601	
Fonds commercial (1)	AH	765 750	AI	765 750
Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 000	AK 2 000	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
Terrains	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	40 125	AU 33 764	6 361
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
Participations (2)	CS		CT	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)	CU		CV	
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC	
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE	
Prêts (2)	BF		BG	
Autres immobilisations financières (2)	BH	22 055	BI	22 055
TOTAL II	BJ	**835 531**	BK **41 365**	**794 166**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production - de biens	BN		BO	
En cours de production - de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes sur commandes	BV	60	BW	60
Clients et comptes rattachés (3)	BX	396 944	BY 98 797	298 147
Autres créances (3)	BZ	10 070	CA	10 070
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC	
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE	
Disponibilités	CF	289 900	CG	289 900
Charges constatées d'avance (3)	CH	4 754	CI	4 754
TOTAL III	CJ	**701 728**	CK **98 797**	**602 931**
Frais d'émission d'emprunts IV	CW			
Primes de remboursement des emprunts V	CM			
Ecarts de conversion actif et diff. d'évaluation VI	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**1 537 259**	IA **140 162**	**1 397 097**

Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		(1) Droit au bail	
	Stocks		(2) A moins d'1 an	CP
	Créances		(3) A plus d'1 an	CR

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

				Net 31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	60 000	DA	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	13 000
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC	
Réserve légale (3)			DD	6 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1		DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG	154 823
Report à nouveau			DH	133 214
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	45 367
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL	**412 404**
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	33 724
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	**33 724**
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	412 980
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV	75
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 687
Dettes fiscales et sociales			DY	48 519
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Instrument financier à terme			DJ	
Autres dettes			EA	476 709
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC	**950 970**
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation		**V**	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	**1 397 097**

Renvois :		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	638 066
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations			
					Réévaluation ou mise en équivalence		Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	773 351	KE		KF	
Immobilisations corporelles								
Terrains				KG		KH		KI	
Constructions :	- Sur sol propre	(dont composants)	L9	KJ		KK		KL	
	- Sur sol d'autrui	(dont composants)	M1	KM		KN		KO	
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr.	(dont composants)	M2	KP		KQ		KR	
Inst. tech., matériel et outillage industriels		(dont composants)	M3	KS		KT		KU	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV	843	KW		KX	
	- Matériel de transport			KY	10 351	KZ		LA	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	25 763	LC		LD	3 168
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
Avances et acomptes				LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	36 957	LO		LP	3 168
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	22 055	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	22 055	LR		LS	
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	832 363	ØH		ØJ	3 168

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence	
			Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	773 351	1X	
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX	LY		LZ	
Constructions :	- Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
	- Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions	IS		MG	MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK		ML	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	843	MO	
	- Matériel de transport	IV		MP	MQ	10 351	MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	28 931	MU	
	- Emballages récupérables et divers	IX		MV	MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	NH	40 125	NI	
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW	
Autres participations		I0		ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	22 055	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	NK	22 055	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL	835 531	ØM	

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant [x]

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B		
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal		
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 601	PF		PG		PH	7 601
TOTAL I		RK	**7 601**	RM		RN		RO	**7 601**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	163	QE	84	QF		QG	248
	- matériel de transport	QH	10 351	QI		QJ		QK	10 351
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 669	QM	2 496	QN		QO	23 165
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**31 184**	QV	**2 580**	QW		QX	**33 764**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		0N	**38 785**	0P	**2 580**	0Q		0R	**41 365**

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres Colonne ①		Mode dégressif Colonne ②		Amortissement fiscal exceptionnel Colonnes ③		Différentiel de durée et autres Colonne ④		Mode dégressif Colonne ⑤		Amortissement fiscal exceptionnel Colonne ⑥			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immo. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions :														
- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corp. :														
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	**NP**		**NQ**		**NR**		**NS**		**NT**		**NU**		**NV**	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice ①		Augmentations : dotations ②		Diminutions : reprises ③		Montant à la fin de l'exercice ④	
Provisions règlementées									
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (à détailler)		3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires (2)		3X		TM		TN		TO	
Provisions pour prêts d'installation		IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions règlementées (à détailler)		3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%		D3		D4		D5		D6	
Provisions pour risques et charges									
Provisions pour :	- Litiges	4A		4B		4C		4D	
	- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	- Amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	- Pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E	
	- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	- Gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)		5V	32 359	5W	33 724	5X	32 359	5Y	33 724
TOTAL II		5Z	**32 359**	TV	**33 724**	TW	**32 359**	TX	**33 724**
Provisions pour dépréciation									
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- Corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	- Titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	98 797	6U		6V		6W	98 797
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	**98 797**	TY		TZ		UA	**98 797**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	**131 157**	UB	**33 724**	UC	**32 359**	UD	**132 521**
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation			UE		UF			
	- Financières			UG		UH			
	- Exceptionnelles			UJ	33 724	UK	32 359		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	1O	

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
Autres immobilisations financières		UT	22 055	UV		UW	22 055
Clients douteux ou litigieux		VA	1 364		1 364		
Autres créances clients		UX	395 580		395 580		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	(Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	Z1					
Personnel et comptes rattachés		UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	VM					
	- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	746		746		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	5 254		5 254		
	- Divers	VP					
Groupe et associés (2)		VC					
Débiteurs divers		VR	4 070		4 070		
Charges constatées d'avance		VS	4 754		4 754		
	TOTAL	VT	**433 823**	VU	**411 768**	VV	**22 055**
Renvois :							
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice						VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice						VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						VF	

CADRE B - ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.		VG	412 980		100 151	230 482	82 347
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	75				75
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 687		12 687		
Personnel et comptes rattachés		8C	11 112		11 112		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 816		19 816		
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	8E	385		385		
	- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 969		16 969		
	- Obligations cautionnées	VX					
	- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	237		237		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	17 733		17 733		
Autres dettes		8K	458 976		458 976		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
	TOTAL	VY	**950 970**	VZ	**638 066**	**230 482**	**82 422**
Renvois :							
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice						VJ	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice						VK	98 265
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)						VL	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4	
	- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
	- Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5	
	- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
	- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	
	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	

II - INDÉMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 844

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025 Néant [x]

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 %
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪

Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+					
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
Divers (détail à donner sur une note annexe)						
TOTAL						
		(A)	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

(13) SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2025

Néant [x]

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				

Origine	Impostition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) ☐

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2025 Néant [x]

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8% ②	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant [x]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés : - Donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés : - Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (art. 39-1-5 alinéas 5, 6 et 7 du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

⑯ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2025 Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	481 243
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL I	OX	**481 243**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	9 902
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL II	OM	**9 902**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	91 422
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 272
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	299
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	**92 993**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	OG	**398 152**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	398 152

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	481 243	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence du 01/01/2025	au	31/12/2025	
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

N° SIREN		818971145
Dénomination de l'entreprise		A2G
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	5 RUE VICTOR HUGO
	- Code postal / Ville	24000 PERIGUEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	600
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes P1 + P2)	P5	**3**	**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes P3 + P4)**	P6	**600**

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et Voie				Pays
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME	Nom de famille / Prénom	GARD MAGALIE				
Nom d'usage	GARD LACOUTURE			% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	300
Naissance :	Date	08/01/1981	N° Département	72	Pays FR		
	Commune	LE MANS					
Adresse :	N° et Voie	LES BERNICHOUX			Pays FR		
	Code postal	24350	Commune	MONTAGRIER			

Titre	MME	Nom de famille / Prénom	AUBERT SARAH				
Nom d'usage				% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	300
Naissance :	Date	12/01/1987	N° Département	24	Pays FR		
	Commune	PERIGUEUX					
Adresse :	N° et Voie	68B RUE PAUL MAZY			Pays FR		
	Code postal	24000	Commune	PERIGUEUX			

⑱ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant [x]

N° SIREN		818971145
Dénomination de l'entreprise		A2G
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	5 RUE VICTOR HUGO
	- Code postal	24000
	- Ville	PERIGUEUX

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

A2G

N°2069 RCI - 2026

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant [x]

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre [ ]

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	

PME au sens communautaire [ ] [ ]

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2025

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux

Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie		N°, type et nom de voie	
Complément de distribution		Complément de distribution	
Lieu-dit, hameau		Lieu-dit, hameau	
Code postal / Ville / Pays		Code postal / Ville / Pays	

Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SELARL A2G		
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	818971145		
N° de Téléphone	0553534178		
Adresse - N°, Type et nom de voie	5 RUE VICTOR HUGO		
Adresse - Complément de distribution			
Adresse - Lieu-dit, hameau			
Adresse - Code postal / Ville	24000 PERIGUEUX		
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6910Z
Fait le	25/04/2026	A Perigueux	
Signataire - Civilité, nom et prénom	M Gard-Lacouture Magalie		
Signataire - Qualité	Co-gérante		

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2025

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2025

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2025

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2025

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2025

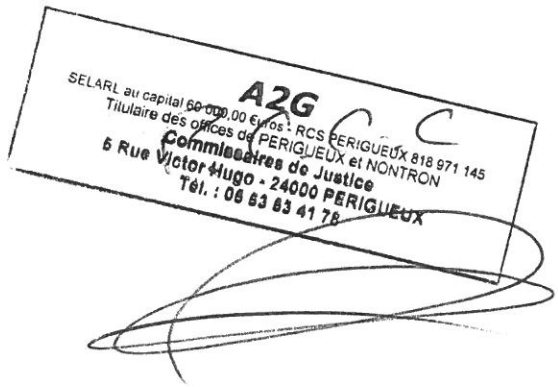
Identification de la société		
Désignation de la société		A2G
Numéro SIREN du principal établissement		818971145
Code NAF		6910Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie	
	- Complément de distribution	
	- Lieu-dit, hameau	
	- Code postal / Ville / Pays	

I - Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a.	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	57 983
b.	Dont plus-value nette à court terme	
c.	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d.	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e.	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
f.	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit		
g.	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h.	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i.	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j.	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k.	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
	TOTAL (h. + i. + j. + k.)	**42 500**

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	**(a. - c. - h. - i.)**	**15 483**

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	**(d. - j. - k.)**	



SELARL A2G

Capital : 60 000,00 Euros
Siège social : 5 rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX
RCS PERIGUEUX 818 971 145

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2026

Nom des associés	Nombre de parts	Signature
Sarah AUBERT	300	
Magalie GARD LACOUTURE	300	
TOTAL	600	

Fait à Périgueux
Le 26 JUIN 2026
Le Président
Madame Sarah AUBERT

SELARL A2G

Capital : 60 000,00 Euros

Siège Social : 5 rue Victor Hugo

24000 PERIGUEUX

RCS PERIGUEUX 818 971 145

Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille vingt six et le 26 Juin à 18h00, les associés de la société,

SELARL A2G

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 60 000 Euros (soixante mille euros), dont le siège social est à Périgueux 24000, 5 rue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 818 971 145 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution de dividendes
- Mise en réserve
- Rémunérations
- Pouvoirs
- Questions diverses

L'assemblée est présidée par Maître Sarah AUBERT, Gérante associée.

Elle constate que sont présents, ou valablement représentés :

Madame SARAH AUBERT	300 parts
Madame MAGALIE GARD LACOUTURE	300 parts

Total égal au nombre de part Composant le capital social :	600 parts

Les associés de la société, régulièrement convoqués, étant présents ou valablement représentés, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise.

La discussion est ouverte ;

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, le Président propose de passer au vote proprement dit des questions inscrites à l'ordre du jour.

SGL

PREMIERE RESOLUTION

Distribution de dividendes et mise en réserve:

L'assemblée générale décide :

Suite à l'approbation des comptes clos le 31/12/2025, le résultat s'élève à la somme de 45.367,00 €uros

Le montant de 45.367,00 €uros est affecté au poste : « autres réserves » en son intégralité. Ce poste sera ainsi porté à 200.190,00 €uros

Le montant distribué aux associés de la société s'élève à la somme de 0,00 €uros

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

Rémunération des gérantes au titre de leur mandat exécuté sur l'exercice 2025 :

- Au titre de la rémunération : Sarah AUBERT a perçu 30.354, 00 €

La société a également pris en charge les cotisations personnelles, obligatoires et facultatives à hauteur de Madame Sarah AUBERT de 10.839, 00 €

- Au titre de la rémunération : Madame Magalie GARD-LACOUTURE a perçu 30.216, 00 €

La société a également pris en charge les cotisations personnelles, obligatoires et facultatives de Madame Magalie GARD-LACOUTURE à hauteur de 10.855, 00 €

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant ainsi qu'à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes et de leur suite afin de procéder aux formalités de dépôt ou de publicité, requises par la loi, consécutives aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président et les Associés présents.

Le Président

Les Associés présents

Magalie GARD LACOUTURE

Sarah AUBERT